

Modèle de **procès-verbal** de l’assemblée générale annuelle des parents



Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle des parents

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DE LA
DIRECTION

Établissement : Dollard- des Ormeaux

Date : 4 septembre 2025

Lieu : Gymnase de l’école

Heure : 19h15

1. Prise de présences et ouverture de l’assemblée

	Étaient présents
Mme Karolina Sulkowska	
Mme Stéphanie Gaudette	
Mme Marie-Claire Veillette	
Mme Carolina Gonzalez	Absente
Mme Marie-Ève Bergeron	
Mme Christine Brizard	
Mme Marie-Josée Normand	
Mme Audrey Paiement	
Mme Nadine Bersy et quelques autres parents	

Ouverture de l’assemblée : la direction d’établissement accueille les parents et ouvre la séance à 19h16.

2. Mot de bienvenue de la direction de l’établissement

La direction de l’établissement présente le mot de bienvenue.

3. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Mme Bergeron, parent.

Il est appuyé par Mme Bersy, parent.

Il est résolu que l’ordre du jour de l’assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé [ou après ajout / retrait des sujets suivants].

Adopté à l’unanimité / Numéro de résolution : AG25/26-09-01

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Il est proposé par M. Grenard, parent.

Il est appuyé par Mme Sulkowska, parent.

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité / Numéro de résolution : AG25/26-09-02

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement

La présidence du conseil d'établissement, Mme Sulkowska, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Une copie du rapport a été envoyée aux parents au moment de la convocation de cette assemblée et sera transmise aux membres du personnel de l'établissement ainsi qu'au CSSMB.

6. Rôle du conseil d'établissement et informations sur les opportunités d'implication parentale dans la vie de l'établissement

La présidence du conseil d'établissement [ou la direction de l'établissement], Mme Sulkowska, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle et la composition du conseil ;
- Informations sur les obligations des membres du conseil ;
- Informations sur le rôle du comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que la représentante élue ou le représentant élu au comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration du CSSMB ;
- Information sur le rôle de l'organisme de participation des parents ;
- Informations sur les autres comités de l'établissement.

7. Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire d'élection

Présidence :

Il est proposé par Mme Sulkowska, parent.

Il est appuyé par Mme Brizard, parent.

Il est résolu que la direction de l'établissement], Mme Gaudette, préside les élections.

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG25/26-09-03

Secrétaire :

Il est proposé par Mme normand, parent.

Il est appuyé par Mme Bersy, parent.

Il est résolu que Mme Veillette, directrice-adjointe, agisse comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG25/26-09-04

8. Présentation de la procédure d'élection

La présidence d'élection présente la procédure de vote ainsi que les postes vacants réservés aux parents siégeant au conseil d'établissement.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

Des représentantes et représentants des parents au conseil d'établissement :

ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par Mme Brizard, parent.

Il est appuyé par Mme Bilo, parent.

Il est résolu que cette personne soit élue au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- Marie-Josée Normand

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat d'un an

ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée d'un an ;

Il est proposé par Mme Bergeron, parent.

Il est appuyé par M. Grenard, parent.

Il est résolu que cette personne soit élue au conseil d'établissement pour une durée d'un an, à savoir :

- Mme Julie Villemure

Adoptée à l'unanimité / AG25/26-09-05

Des substituts des représentants et représentantes des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élections informe qu'il y a 2 postes vacants de substituts de représentante(s) et représentant(s) des parents.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du conseil d'établissement pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par Mme Sulkowska, parent.

Il est appuyé par Mme Villemure, parent.

Il est résolu que la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- M. Philippe Grenard
- Mme Audrey Paiement

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG25/26-09-06

Déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élection informe les participantes et les participants qu'il faut élire une déléguée ou un délégué au comité de parents du CSSMB, cette personne aura la possibilité de siéger au conseil d'administration du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, cette personne est élue par acclamation au poste de déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an.

Il est proposé par Mme Bilo, parent.

Il est appuyé par Mme Villemure, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- Mme Marie-Ève Bergeron

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG25/26-09-07

Substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire une ou un substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, celle-ci ou celui-ci est élu par acclamation pour une durée d'un an.

Aucun membre du conseil d'établissement ne désire se présenter comme substitut au comité de parents CSSMB.

10. Organisme de participation de parents

La direction adjointe d'établissement, Mme Veillette, ainsi que Mme Marie-Josée Normand présentent le rôle de l'organisme de participation des parents et informe les parents de la possibilité d'en former un.

Formation :

Il est proposé par Mme Bilo, parent. Il est appuyé par Mme Normand, parent.

Il est résolu qu'un organisme de participation de parents soit formé et qu'il soit appelé OPP DDO

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution AG25/26-09-08

Un courriel sera envoyé à tous les parents et les parents intéressés pourront s'inscrire sur l'OPP DDO.

11. Conclusion et levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ;

Il est proposé par Mme Bilo, parent. Il est appuyé par Mme Bergeron, parent.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG25/26-09-09

12. Signature

Présidence _____

Direction d'établissement _____